



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°167 du 30 juin 2010

Spécial Comptes Rendus

SOMMAIRE

- Rapport du CSN du SNTRS-CGT du 23 juin 2010
- Compte rendu du CCHS du CNRS du 11 mai 2010
- Compte rendu session printemps 2010 section 31

Rapport introductif au CSN du 23 juin 2010

Dans un contexte marqué par la guerre qui n'en finit pas en Afghanistan, par le blocus de Gaza qui se perpétue au mépris des droits élémentaires du peuple palestinien, par le saccage du golfe de Floride par la plus gigantesque marée noire dont l'origine ne tient pas à la fatalité mais aux négligences de BP ; il faut saluer la victoire des travailleurs sans papiers.

Ceux-ci, qui occupaient le parvis de la Bastille, ont obtenu un premier succès après une grève de deux ans. 6200 grévistes ont réussi à imposer un premier **recul au** ministère de l'Immigration qui a fini par **reconnaître** que "le traitement n'est pas homogène" entre les préfectures pour ce qui concerne la liste des 30 métiers ouvrant droit à une régularisation pour les ressortissants non communautaires. Cette lutte exemplaire montre aussi combien il faut de détermination pour faire céder un pouvoir particulièrement dur envers les faibles et les sans droits.

C'est la bataille pour la retraite qui marque en ce moment l'actualité sociale. Le point sur les enjeux de la retraite sera développé plus longuement par Michel Pierre cet après midi. Je veux seulement rappeler que le recul de deux années de l'âge de l'ouverture de droits qui passe de 60 à 62 ans et l'âge de la suppression de la décote qui passe de 65 ans à 67 ans en 2018 est la plus dure des contre-réformes menées dans tous les pays européens. L'Allemagne souvent citée en exemple ne passera à 67 ans l'âge de l'annulation de la décote qu'en 2029. C'est une attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat des retraités, mais aussi contre les femmes, contre tous ceux qui ont de carrières incomplètes, et ils sont particulièrement nombreux dans notre secteur, ainsi que contre ceux qui ont exercé des métiers pénibles. Ainsi, le gouvernement refuse toute notion collective de métiers pénibles, écartant ainsi les travailleurs postés, ceux du bâtiment etc. Au contraire, il réduit la notion de pénibilité à une situation d'invalidité individuelle.

Pour pouvoir partir à 60 ans sans décote, les plus usés des travailleurs devront prouver devant un médecin du travail qu'ils sont à plus de 20% de taux d'invalidité. On connaît par ailleurs la crise de la médecine du travail. Aujourd'hui, 6 500 médecins exercent dans 943 services de santé au travail, pour couvrir les 15,3 millions de salariés des secteurs industriel et commercial. Plus de la moitié des médecins du travail en exercice ont plus de 55 ans. D'ici cinq ans, 1 700 médecins du travail devraient être partis à la retraite,

Face aux exigences de plus en plus exorbitantes de marchés financiers, les gouvernements européens vont tous mettre en œuvre des politiques de rigueur à un niveau jamais vu. La litanie de ceux-ci est impressionnante, (voir le dernier numéro de Fonction publique).

En France : gel des dépenses publiques annoncé pendant 3 ans, suppression de 1 poste sur 2 départs, ce qui aboutira à 34000 emplois supprimés chaque année

Allemagne : 10 milliard d'économie budgétaires par an

Bulgarie : baisse de 20 % de dépense des administrations, réduction de 4 à 2 ans des indemnités chômage

Espagne : hausse 2 points de la TVA, baisse de 5% des salaires des fonctionnaires, remplacement d'un fonctionnaire sur 10

Hongrie baisse de 10 % des salaires des fonctionnaires ; hausse de 5 points de la TVA

Irlande baisse de 5 à 10 % du salaire des fonctionnaires

Lettonie : baisse de 20 %

Luxembourg : gel sur 3 ans des salaires

Roumanie : baisse de 25 % de salaires.

La presse annonce aujourd'hui qu'en 2010, il y aura 300 000 suppressions d'abonnement au gaz, soit 30 fois plus qu'en 2008 !

Pourtant, l'origine de cette situation catastrophique ne vient en aucun cas des abus des salariés ou d'une protection sociale excessive. Il s'agit bien d'une crise de suraccumulation du capital. L'ensemble des capitaux spéculatifs continue à circuler sans entrave. Gonflés en 20 ans par le transfert du partage de la valeur ajoutée, les dividendes sont passés de 5 à 25% de celle-ci en 30 ans.

La situation de la recherche

Nous devons faire l'analyse des attaques contre les EPST. Cette question implique une réflexion collective du syndicat mais aussi du milieu. Les attaques contre les EPST, nous en voyons les conséquences concrètes sur l'organisation du travail et sur la situation des personnels, notamment par la montée de la précarité. Mais quelles sont les conséquences sur les modes de production de connaissances, et sur les disciplines elle-même. Pour répondre à ces questions, le BN propose d'organiser avec les autres forces syndicales et associatives une journée de réflexion à l'automne. Cette journée permettrait de mobiliser les

sections du syndicat et les instances scientifiques, pour aboutir à une bonne analyse de ces évolutions que nous estimons néfastes mais qui sont souvent ignorées de la part de nombreux collègues et décideurs.

La place du CNRS et des EPST

En dehors des années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale où l'un des objectifs du CNRS était de contribuer à l'effort de guerre, l'organisme, avait pour mission principale le développement de la recherche fondamentale dans l'ensemble des champs disciplinaires. Les attendus de projet de création du CNRS affirmaient : « *Quant à la création de nouveaux laboratoires, on le fera quand il s'agit d'explorer un domaine particulier de la science, de développer un programme de longue haleine.* »

Organisé d'abord autour des sciences exactes, le CNRS s'est rapidement diversifié. Il a fait émerger la notion de laboratoire avec des chercheurs à temps plein, des équipements et des personnels techniques qualifiés dans de nombreuses disciplines, notamment dans les sciences humaines et sociales qui, pendant longtemps, n'étaient structurées qu'autour de démarches individuelles. Devenu petit à petit pluridisciplinaire, l'organisme a, dès les années 1970, pris l'initiative de lancer des programmes interdisciplinaires de recherche et des recherches en réseaux.

Sans ignorer le fait que progressivement les universités ont su trouver une plus grande place dans la recherche française, même avant la mise en place de la LRU, en témoigne le processus de création des UMR, il faut rappeler la place et le rôle des EPST. Créé pour suppléer aux déficiences en recherche des facultés de l'époque, le CNRS que nous avons connu, sans être idéalisé, peut se résumer d'un point de vue qui conjugue les aspects scientifiques et organisationnels comme :

- un organisme centré sur la recherche fondamentale, qui a permis l'essor des disciplines nouvelles. Même un département comme le SPI, créé en 1975, ; n'avait pas pour vocation de développer les sciences **de** l'ingénieur mais les sciences **pour** l'ingénieur. La nuance sémantique est à apprécier. Aujourd'hui, les orientations sont limitées aux affichages de la SNRI (Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation), la participation des industriels est devenue quasi obligatoire.
- un organisme organisé en laboratoires disposants de financements récurrents. Le laboratoire n'est pas qu'une addition d'équipes mais une structure capable de rendre les équipes solidaires, d'initier des projets de recherche, notamment parce qu'il dispose d'un financement pérenne et d'une structure démocratique de gestion, le conseil de laboratoire. Aujourd'hui l'ANR, les appels d'offre cassent les solidarités dans les labos
- un organisme capable de développer des relations industrielles qui n'étaient pas des sous-traitances mais des coopérations équilibrées, à l'exemple des laboratoires mixtes. L'innovation se développait en collaboration avec des centres de recherche industrielle, mais principalement sur la base des inventions du CNRS. Aujourd'hui, on assujettit les programmes de recherche aux exigences de Sanofi
- un organisme doté de la capacité d'expertise de ses laboratoires et de ses personnels. La communauté dans son ensemble, chercheurs, enseignants chercheurs et ITA était représentée et pouvait faire entendre sa voix. Le CNRS n'a jamais été contrairement à ce que disaient certains une forteresse syndicale sourde aux sollicitations extérieures, mais la cohabitation des nommés et des élus permettait d'entendre la voix de la base. Aujourd'hui l'AERES évalue de façon quantitative et sur les critères imposés par le gouvernement
- Un organisme centralisé, doté d'une administration forte et compétente et où le poids des personnels nombreux et organisés pesait dans le sens du respect des conditions de travail et de rémunérations. Aujourd'hui la LRU et la DGG cassent toute cohérence nationale

De façon très concrète, le poids de la recherche fondamentale se retrouvait également au niveau de ses dirigeants, en témoigne l'origine de ceux-ci : les écoles normales supérieures se taillant la part du lion. La nomination à la tête de l'organisme de deux dirigeants choisis de façon délibérée hors du sérail de la rue d'Ulm et venant de disciplines à caractère fortement appliqué (chimie et sciences pour l'ingénieur) est significative du choix de l'Elysée et du ministère.

Les autres EPST ont été créés dans la deuxième moitié du 20ème siècle pour combler des besoins liés à divers secteurs industriels ou sociétaux. (L'INSERM en 1964, l'INRIA en 1967 l'INRETS en 1985, etc.). Tous les EPST ont bénéficié à la fois du statut cadre et de modalités de fonctionnement s'inspirant peu ou prou de celles du CNRS.

Toutes les réformes mises en place à la fois dans le cadre du pacte de la recherche et de la LRU ont eu pour but de casser cette construction collective tournée vers la recherche fondamentale, qu'est le CNRS. La transformation du CNRS en simple agence de moyen était déjà l'objectif central du discours de Sarkozy à Orsay le 29 janvier 2008. Cette orientation a été confirmée par celui-ci le 4 Juin 2010 : « *Il nous a fallu clarifier les missions de chacun. Le rôle de stratège est confié à l'Alliance, le rôle de financement sur projets à l'ANR, le rôle d'évaluation à l'Agence d'Evaluation de la Recherche, l'AERES, et celui d'opérateurs aux Universités.* ». Dans la bouche de Nicolas Sarkozy, les mots CNRS, INSERM, INRA ne réussissent pas à passer.

Cette réforme qui a suscité tant d'oppositions sera mise en application par Alain Fuchs et ses collègues, les présidents des autres EPST.

La direction du CNRS que nous avons en face de nous joue manifestement un double jeu. Alain Fuchs est lié par sa lettre de mission mais a probablement une autre consigne non écrite : celle d'éviter tout mouvement de protestation dans les laboratoires. Tout en prétendant ne pas être liée par sa lettre de mission, Alain Fuchs crée toutes les conditions pour la mettre en œuvre sans afficher clairement les orientations, qu'elle suppose.

Celui-ci a appelé à l'émergence de quelques grandes universités pluridisciplinaires, qui seront « accompagnées » par le CNRS.

Il va s'appuyer sur le grand emprunt, dont l'objectif principal sous couvert d'excellence est de restructurer la recherche française et modifier sa gouvernance. Le financement qui va privilégier les dotations en capital par rapport aux crédits consommables va faire surgir des fondations à tous les niveaux, qui vont considérablement modifier le fonctionnement des organismes et des universités.

Mais au delà de la seule place du CNRS, c'est bien la politique de site mise en place qui va bouleverser la vie des labos et des services de tous les EPST. La notion d'excellence, prétexte à la volonté de rationaliser les dépenses, conduit à l'émergence d'une dizaine de sites au détriment de nombreux autres. L'exemple vient encore une fois des sciences de la vie. 850 millions d'euro du grand emprunt serviront à créer cinq Instituts hospitalo-universitaires, les IHU. Ces instituts seront monothématiques et « concentreront des moyens très importants sur un petit nombre d'équipes pour leur permettre de se positionner dans la compétition mondiale ». Valérie Pécresse espère un retour sur investissement de 40% pour les industries de santé. La santé n'a pas de prix, elle n'a que des profits.

Dans les sciences de la vie, l'autonomie du CNRS n'existe quasiment plus, l'alliance AVIESAN a tous les pouvoirs. Elle définit la stratégie, mais règle aussi les petits détails : elle va jusqu'à autoriser le CNRS à distribuer pour 2000 euros de bourses de voyage, avec comme condition d'apposer le logo d'Aviesan à côté de celui du CNRS.

Les alliances

Au delà de la seule alliance des sciences du vivant, où le CNRS semble avoir perdu toute influence réelle, la situation ne semble pas meilleure dans la totalité des autres alliances :

AllEnvi pour l'environnement, Allistene pour el numérique, Ancre pour l'énergie, et depuis hier mardi 22 juin 2010 Athéna, « l'alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales », officiellement créée par le CNRS, la CGE, la CPU et l'Ined.

La ministre souhaite leur confier le recrutement ou a minima la définition des postes et l'organisation des concours chercheurs. Cela a pour conséquence que les sections du CN vont perdre rapidement une partie de leur légitimité. Si on ajoute le fait que la stratégie et la prospective sont également inscrites dans les l'objectifs des alliances, on peut se demander quand le CN se réduira à une simple CAP des chercheurs.

Cette politique de spécialisation territoriale ne fera que stériliser la recherche dans de nombreux laboratoires et de nombreuses régions. Dans son dernier rapport, Le club Futuris va jusqu'à formuler l'hypothèse que l'on pourrait regrouper sur un seul site géographique, l'ensemble d'une discipline (ou l'excellence de celle-ci). Les personnels seront redéployés, de nombreuses implantations universitaires se réduiront à former les étudiants au niveau licence avec peut être quelques masters spécialisés. Mais même pour le développement économique de la France, cette politique trouvera ses limites. Ce n'est pas en faisant le choix des quelques sites d'excellence, en cherchant à favoriser uniquement l'émergence de quelques nouveaux champions industriels, que le pays se relèvera de la crise économique et de la désindustrialisation qui le frappe.

Les labex et la réorganisation du paysage de la recherche

Mais, les directions des instituts sont souvent plus explicites que la direction générale du CNRS. L'organisation du CNRS ne se fera plus sur la base des UMR mais sur un nouveau concept le LABEX. Pour eux, la notion d'unité de recherche est en évolution. Les "Labex" (laboratoires d'excellence) doivent améliorer la lisibilité de la recherche. Ils seront financés par le deuxième appel d'offre du grand emprunt pour un milliard d'euros. (Le premier appel d'offre Equipex pour équipements d'excellence a été lancé la semaine dernière). La masse critique des Labex, d'abord fixée à 300 / 500 chercheurs, (on cite aussi de 300 à 2000) est aujourd'hui envisagée autour de 100 à 300 personnes (cependant rien n'est encore fixé). Les Labex pourront être implantés sur un site ou être nationaux (dans ce cas sous la forme par exemple d'un rassemblement d'équipes multi sites). Une grande part des moyens des instituts (i.e. l'INSHS) seraient affectées à ces Labex aux dépens des unités plus isolées.

L'institut INEE est déjà inscrit dans cette démarche via la mise en place des 10 DIPEE ("Dispositifs de Partenariat en Ecologie et Environnement" créés sur Montpellier, Toulouse, La Rochelle, Rennes 1, Paris 6, Clermont-Ferrand, Lyon 1, Dijon-Besançon et Grenoble-Chambéry). Un onzième DIPEE est à l'étude sur le site de Brest. Et pour la direction de l'institut INEE, l'effort de concentration sur quelques grandes universités françaises (suite aux campus et aux PRES) offre une bonne visibilité internationale, notamment européenne

Pour un des DSA, le paysage de la recherche a complètement été modifié depuis 2 ans avec la réorganisation des forces en présence dans l'enseignement supérieur via la mise en place de grands pôles d'un côté et des campus de type "collège universitaire" de l'autre. Les universités s'organisent au sein de PRES. L'action du CNRS n'a de sens qu'en lien avec les universités. Le CNRS propose une vision nationale plus vivante ; il est le garant d'une certaine diversité dans le paysage de la recherche. Les instituts ont l'avantage de pouvoir planifier leur action au niveau national, ce que ne peuvent réaliser les pôles d'excellence universitaires.

Par ailleurs, une modification radicale des UMR est en cours, sous l'impulsion de la direction générale. La fonction même des UMR est revisitée (mise en place de plateaux techniques ; stockage et analyse de données ; mise en réseaux...) ; les équipes devront être clairement identifiées. Les UMR seront dégagées des problèmes de gestion. On s'engage vers une nouvelle organisation qui peut s'avérer intéressante d'ici la direction mais, pour bénéficier des moyens du CNRS, il faudra jouer le jeu de ce nouveau fonctionnement.

La conséquence sur la gestion des personnels est claire. Le CNRS joue désormais un rôle de coordination des actions et souhaite accompagner les universités dans la manière de gérer les ressources humaines et financières. Françoise Gaill (directrice INEE) précise que si le CNRS ne s'opposera pas à la mise en place de la délégation globale de gestion (DGG) dans les universités qui le demanderont, la plupart des universités de taille moyenne ne souhaitent pas la mettre en place. Pour elle, le CNRS sera très vigilant sur ces questions. Le point crucial est que le CNRS conserve bien la main sur les ressources humaines et son rôle national.

Proposition de réunion sur la DGG. Il faudrait dans les régions réunir les personnels concernés par la mise en place des DGG. L'inquiétude monte dans les délégations régionales et dans certains laboratoires. Nous devons au cours de ces réunions avoir une démarche très concrète avec les personnels. Quelles tâches sont ou ne sont pas mutualisables ? Comment maintenir les collectifs de travail, la cohérence du travail ?

Les personnels

Rappelons rapidement les attaques contre les salaires que constitue la mise en place de la politique de primes. Après la PES et la volonté d'individualiser la PPRS, depuis le 9 juin date de parution au JO, la prime d'intéressement collectif. Le syndicat s'exprimera prochainement sur ce dossier. Le gel annoncé sur 3 ans du point d'indice rend encore plus urgente la bataille pour nos salaires.

Les chantiers ne manquent pas, défendre le CNRS et les organismes de recherche est un combat fondamental. Nos luttes seront essentielles pour les personnels et dépasseront largement nos seuls intérêts catégoriels.

Le CSN après le rapport de Michel Pierre sur la réforme des retraites et un débat a adopté la motion suivante à l'unanimité moins 3 abstentions.

Motion retraite

Le CSN du SNTRS-CGT réuni le 23 juin 2010 appelle à une mobilisation massive des salariés de la Recherche le 24 juin 2010 en convergence avec l'ensemble des salariés du pays contre le projet de loi de réforme des retraites.

Le CSN du SNTRS-CGT appelle les salariés à rester mobilisés et à amplifier la mobilisation dès le début septembre pour faire avancer nos revendications et notamment faire reculer le gouvernement qui doit retirer son projet de loi.

Le CSN du SNTRS-CGT demande que les organisations syndicales à tous les niveaux y compris confédéral, notamment de la CGT, mettent en débat parmi les salariés un appel à la grève interprofessionnelle.

Le CSN rappelle que la recherche de l'unité ne doit pas empêcher la CGT de prendre des initiatives.

Vote à l'unanimité – 3 abstentions

Le CSN a élu à la CE les camarades suivants :

Grégoire NADIN section de Jussieu	CNRS	unanimité
Cyril BRYUERE Section de Grenoble	CNRS	unanimité
Eric RAGUSI Section INRIA de Grenoble	INRIA	unanimité moins une abstention

Compte rendu du CCHS du CNRS du mardi 11 mai 2010.

Présents pour le SNTRS-CGT : A. Bouyssi, C. Jouitteau, M. Lion, C. Lucas,
Le CCHS s'est tenu de 10H à 17h00, au siège du CNRS, salle Frédéric Joliot.

Ordre du Jour :

De 10h00 à 12h00

1. Approbation du compte rendu du CCHS du 4 novembre 2009
2. Point d'information sur la Coordination nationale de prévention et de sécurité
3. Prise en compte des dispositions relatives à la prévention et à la sécurité dans le cadre de la délégation de gestion
4. Point d'information sur la Coordination nationale de médecine de prévention

Le CCHS est présidé, pour la première fois, par X. Inglebert directeur délégué aux ressources (DEC100028DRH).

Le secrétariat, adjoint de séance, est assuré par L'UNSA. Le quorum est atteint (6 représentants du personnel et 5 représentants de l'administration, il manque 1 représentant CFDT).

Les membres du CCHS se présentent.

Le SNTRS-CGT a fait la déclaration préalable ci-dessous :

Le SNTRS-CGT conscient des turbulences que vient de traverser la CNPS espère pour l'avenir un fonctionnement plus adapté aux enjeux de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail au CNRS.

La mise en place d'un groupe projet pour l'évolution des conditions de travail dans le nouveau paysage de la recherche nous interpelle. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune discussion avec le CCHS. Cette méthode n'est pas conforme avec un bon fonctionnement du dialogue social tel que le SNTRS-CGT le conçoit. Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail associant les représentants syndicaux du CCHS sur la souffrance au travail.

D'autre part, la délégation globale de gestion n'est qu'une délégation financière et nous ne comprenons pas bien l'étude des dispositions relatives à la prévention et à la sécurité dans le cadre de la DGG. Ces questions doivent être étudiées dans la cadre du partenariat et être traduite dans une charte discutée au préalable avec les organisations syndicales.

1. Approbation du compte rendu du CCHS du 4 novembre 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site internet du CNRS.

2. Point d'information sur la Coordination nationale de prévention et de sécurité

La nouvelle CNPS est dans une période de consolidation de son activité.

Y. Fenech, nommé coordonnateur national de prévention et de sécurité par intérim depuis le 1^{er} avril, présente la situation de la CNPS à la date du 11 mai. J. Wybier a été nommée adjointe par intérim. Une technicienne a été embauchée à partir du 7 avril pour assurer le secrétariat. Il n'y a pas de changement concernant les chargés de mission.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que la CNPS n'a pas de chargé de mission concernant les nanotechnologies (risque émergent). Y. Fenech répond qu'un IRPS (D. Moncoq) est chargé des nanotechnologies sans avoir le titre de chargé de mission.

Le SNTRS s'inquiète, dans la nouvelle équipe, de l'absence d'informaticien, poste qui semble indispensable au vu de l'ensemble des logiciels mis au point et proposés à l'ensemble des laboratoires.

X. Inglebert note la demande.

X. Inglebert annonce qu'Y. Fenech et J. Wybier seront nommés définitivement, la décision est à la signature. Y. Fenech va se consacrer à plein temps à son activité de coordonnateur national. Le poste d'IRPS de la DR13 (Montpellier) est à pourvoir.

Y Fenech fait le point sur quelques sujets ayant fait l'objet de questions lors des précédents CCHS :

- EVRP : l'application informatique développée par le CNRS (DSI) va être proposée aux partenaires universitaires via l'AMUE. Le CNRS espère que les universités s'approprient l'outil.
- AIE : la CNPS va renforcer la lisibilité et inciter à la saisie.
- Formations des membres du CCHS et des ACMOs : la CNPS propose d'utiliser les ressources internes du CNRS. La formation des membres du CCHS est une demande récurrente des représentants du personnel.
- Laboratoire L2 : la fiche sécurité est présentée aux membres du CCHS. Le représentant du SNCS (P. Monfort) a participé à son élaboration.
- Travail isolé : le CNRS a enfin actualisé la note concernant le travail isolé. Il s'agit d'une demande récurrente du SNTRS-CGT. La note sera diffusée avant l'été à tous les agents du CNRS et également à tous les directeurs d'unité

(UPR et UMR). Le SNTRS-CGT demande que cette note soit facilement accessible sur le site internet du CNRS. La CNPS a rappelé qu'il n'y a pas de définition réglementaire du travail isolé.

La note précise que dans le cas où la situation de travail isolé, hors temps ouvrable, correspond à une opération ponctuelle d'une durée inférieure à 1 heure (nourrissage d'animaux par exemple,...) et hors zone à risque (L2, L3, ZS, ZC), le recours à un DATI peut également être envisagé exceptionnellement, après avis de l'IRPS et du CHS compétent.

3. Prise en compte des dispositions relatives à la prévention et à la sécurité dans le cadre de la délégation de gestion

La présentation est faite par M. Doucelance, chargé de mission pour la mise en place de la délégation de gestion. M. Doucelance a présenté les dispositions arrêtées par le CNRS concernant le chapitre VI du cahier des charges et intitulé « Obligations de l'établissement gestionnaire en matière d'hygiène et de sécurité et d'entretien des locaux ». Le groupe de travail a retenu 10 obligations, chacune notée sur 10 avec des coefficients de pondération allant de 1 à 5, le tout étant noté sur 200 points. Il existe également des dispositions concernant la médecine de prévention, mais elles n'ont pas été présentées au CCHS.

Le CNRS a signé cette DGG avec 3 universités représentant 15 UMR.

Le SNTRS-CGT a protesté sur la méthode de travail d'élaboration du cahier des charges. Aucun avis du CCHS n'a été demandé, Doucelance nous présente un projet de document alors que la DGG a déjà été signée. A. Inglebert a essayé de rattraper le coup en indiquant qu'il s'agit d'une expérimentation. Le SNTRS-CGT a demandé quelle serait l'attitude de la direction si elle constate des manquements aux obligations en matière d'hygiène et de sécurité. Est-ce que le CNRS irait jusqu'à retirer ses agents des unités mixtes en DGG. Pas de réponse du directeur.

A l'initiative du SNCS, un texte a été soumis au vote des membres du CCHS concernant la DGG :

Informé du cahier des charges de la DGG des UMR en matière de prévention, le CCHS du CNRS constate qu'il n'a pas été consulté avant la signature de DGG entre le CNRS et des établissements hébergeurs.

Le CCHS s'inquiète d'une telle politique H&S du CNRS dans le cadre de la DGG.

Il souhaite être destinataire des documents de DGG en matière de prévention (H&S, médecine de prévention) avant signature des prochaines conventions.

L'administration n'a pas pris part au vote.

Syndicats: 6 pour (1 SNCS-FSU, 2 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 SNPTES-UNSA, 1 SGEN-CFDT), 0 contre, 0 abstention

4. Point d'information sur la coordination nationale de médecine de prévention (CNMP)

La CNMP est en cours de réorganisation. Une chargée de coordination fonctionnelle a été recrutée au 1^{er} décembre 2009, un médecin coordonnateur, le Dr Vasseur, a été recruté le 6 avril 2010. Le Dr Munch est nommée adjointe. Une assistante est en cours de recrutement.

Le Dr Vasseur, recruté en CDI 70 %, a un CV fourni, il a été, entre autres, chef des médecins du travail chez EDF-GDF avant la privatisation, médecin du travail chez Thales. Il s'est intéressé à la question de la souffrance au travail.

Le Dr Vasseur a présenté les projets en cours :

- Site Web CNMP (espace d'information à destination des agents et d'échanges entre médecins de prévention)
- Remplacement de l'outil informatique Chimed de gestion de la santé au travail (projet PRISME)
- Refonte du rapport d'activité
- Mise à plat des outils et procédures, et augmentation de la visibilité de la CNMP.

Concernant le projet PRISME (**PR**ogiciel d'**I**nformation et de **S**uivi **ME**dical) : le SNTRS-CGT s'est inquiété :

- de la possibilité de l'interfaçage de ce progiciel avec le SI RH (Sirhus) avec des alertes sur les nouveaux entrants, les départs et les mobilités,
- de l'infogérance des SI par une société privée et la question de la confidentialité des informations médicales.

Le Dr Vasseur a indiqué que le progiciel PRISME ferait l'objet d'une déclaration à la CNIL et que l'interfaçage serait limité aux seules informations concernant les nouveaux entrants, les départs et les mobilités. Au sujet de l'infogérance la DRH nous répond que ce sujet a été abordé avec les organisations syndicales. La DRH précise que PRISME n'est pas concernée par le projet d'infogérance.

De 14H00 à 17H00 :

1. Présentation du programme de prévention 2009-2010 du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
2. Présentation du programme de prévention 2010 du CNRS
3. Avis du CCHS sur le dossier de demande de financement FIPHFP en matière d'accessibilité des locaux
4. Bilan des opérations de mise en sécurité immobilières du CNRS
5. Bilan des opérations de mises en sécurités réalisées par l'Institut de chimie
6. Evolution des conditions de travail dans le nouveau paysage de la recherche
7. Questions diverses

1. Présentation du programme de prévention 2009-2010 du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

F. Clapier, inspecteur, présente le programme 2009-2010 qui comporte trois objectifs prioritaires :

I. Mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels,

II. La consultation régulière des comités d'hygiène et de sécurité,

III. La poursuite de l'amélioration des conditions d'exercice et de fonctionnement de la médecine de prévention.

La réalisation de ces objectifs s'inscrit dans la continuité du programme 2008-2009 demandant la réalisation du document unique des résultats de l'évaluation des risques dans tous les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la fin de l'année scolaire 2008-2009.

Le ministère produit chaque année un rapport d'évolution qui est transmis au chef d'établissement. Le rapport 2009 sera présenté au CCHS ministériel 30 juin prochain.

F. Clapier a mentionné, dans sa présentation, le livre des références, document d'auto évaluation élaboré par l'inspection hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche (IHSESR) avec la CPU. Ce livre décline un ensemble de recommandations susceptibles d'aider les établissements d'enseignement et de recherche à améliorer leur dispositif de prévention des risques professionnels sur la base d'un diagnostic effectué par eux-mêmes.

F. Clapier a présenté l'accord « Santé et sécurité au travail dans la fonction publique ».

Concernant cet accord, signé par la CGT, le SNTRS-CGT a lu le communiqué de l'UGFF-CGT du 30 octobre 2009.

2. Présentation du programme de prévention 2010 du CNRS

Y. Fenech a présenté un programme comportant 10 points. Compte tenu de l'état de délabrement de la CNPS, il y aura beaucoup de travail cette année. Le Président du CNRS a demandé à la CNPS de mettre en place des indicateurs des suivis des actions.

Le CCHS devrait disposer de tableau de suivi d'actions programmées lisible et traçable. Nous avons plusieurs fois demandé par le passé la mise en place de tels outils. Nous avons de nouveau demandé une diffusion plus rapide des comptes rendus avant validation par le comité. La direction s'engage à diffuser aux représentants du personnel dans un délai d'un mois un projet de compte rendu.

Ces engagements seront déclinés également en région au niveau de chaque CSHS.

Concernant l'outil AIE, la CNPS s'engage à améliorer l'utilisation et la pratique, les accidents seront exploités. Pour l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du DUE, la CNPS vise un taux de 100 % pour les unités hébergées par le CNRS (actuellement nous sommes aux alentours de 80 %). La CNPS avoue des chiffres faibles pour les unités hébergées par un partenaire.

Le SNCS a parlé des groupes de travail du CCHS, un groupe avec P. Monfort s'occupe de la rédaction d'un cahier de prévention des risques biologiques.

La CFDT a demandé que le CCHS soit informé des travaux des CSHS régionaux. La direction propose que les IRPS réalisent un document faisant ressortir les faits saillants qui serait présenté au CCHS.

3. Avis du CCHS sur le dossier de demande de financement FIPHFP en matière d'accessibilité des locaux

Le comité national du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) a décidé, dans sa séance du 5 novembre 2009, le financement d'un programme exceptionnel de soutien aux travaux d'accessibilité des locaux professionnels. Ce programme exceptionnel se traduit par la mise en place de moyens financiers spécifiques dans le cadre d'une enveloppe de 50 M€. Le CNRS, compte tenu de son effectif total, peut accéder à cette aide à hauteur maximale de 1 M€ TTC. Toutes les délégations ont été invitées à recenser les opérations susceptibles de rentrer dans cette opération exceptionnelle dans les bâtiments dont le CNRS est propriétaire. Les travaux éligibles sont limitatifs et doivent concerner l'automatisation des portes automatiques, la signalétique, la circulation horizontale et verticale (rampes d'accès) ainsi que l'usage des locaux sanitaires et la modification des centrales d'incendie pour rendre l'alarme visible par les personnes sourdes. L'aide financière du FIPHFP est fixée à 100 % du coût total de l'opération des travaux. Ceux-ci doivent avoir été engagés ou achevés entre le 1er juillet 2009 et le 30 juin 2010 et avoir fait l'objet d'un avis du CCHS.

Les demandes des délégations représentent 40 opérations variant de 5k€ à 95 k€, 13 délégations ont répondu, le budget total demandé est de 1 161 k€. La direction propose de retenir un budget de 1 060 k€ et arbitrera pour le choix définitif des opérations retenues. La majorité des demandes concerne deux thématiques : les sanitaires et les circulations verticales et horizontales (portes automatiques, rampe et ascenseur). Le dossier du CNRS sera prêt fin mai début juin, un avis sera rendu par le comité d'engagement du FIPHFP probablement en séance de juillet.

Le CCHS du CNRS a donné un avis favorable au dossier CNRS

4. Bilan des opérations de mise en sécurité immobilières du CNRS

Ce bilan ne concerne que les bâtiments dont le CNRS est propriétaire. Les partenaires ont été informés.

D. Terral, chargé de mission, présente les opérations menées par le groupe de travail sur la mise en sécurité des bâtiments. Il s'est intéressé à la question de l'accessibilité aux personnes handicapées et un point sur la réglementation applicable aux

constructions CNRS a été réalisé lors de la Journée du Patrimoine du 14 & 15 janvier 2010. Concernant la mise en conformité des bâtiments, la réglementation a changé au 24 avril 2010, notamment pour les nouvelles constructions, en supprimant le seuil d'effectif à 200 personnes. Au CNRS, on distingue 4 types de situations, les bâtiments existants soumis au code du travail (S1), les bâtiments existants soumis à la réglementation des établissements recevant du public (ERP) (S2), les bâtiments neufs soumis au code du travail (S3) et les bâtiments neufs ERP (S4). Pour les situations S1 et S2 les jalons de mise en conformité des bâtiments sont différents.

La nouvelle réglementation pour les bâtiments neufs ou parties neuves de bâtiments existants s'applique pour les permis de construire (PC) déposés après la date du 23 avril 2010, tous les lieux de travail y compris les locaux annexes seront aménagés. Pour les bâtiments neufs « ERP » il faut prendre en compte les nouvelles règles contraignantes sur les ERP (Dossier d'accessibilité, instruction de 5 mois, attestation établie par un contrôleur technique en fin de chantier pour les ERP de 5e catégorie). Pour les PC déposés avant la date du 23 avril 2010 c'est l'ancienne réglementation qui s'applique. Pour les ERP, on distingue les ERP de 5e catégorie et les autres. Le CNRS possède en majorité des ERP de 5e catégorie. Concernant les crédits pour la réalisation des travaux de mise en conformité, D. Terral précise qu'ils doivent être consommés dans l'année, aucun report n'est autorisé. Voir en annexe un récapitulatif de la réglementation accessibilité.

D. Terral présente un point de la situation au 11 mai :

- de l'opération de mise en conformité des Sorbonnes
- de l'opération de mise en conformité concernant les laboratoires de confinement biologique de niveau 2 (L2) et de niveau 3 (L3).

126 L2 et 13 L3 ont été recensés et appartiennent à plusieurs instituts (INB, INC). La synthèse des mises en conformités, par délégation, est présentée au comité sous forme de tableaux. Concernant les L3 aucun problème urgent n'est à régler, ces laboratoires sont en excellent état. Le SNCS s'est inquiété des laboratoires gérés par les partenaires. Prochaine étape, Le CNRS va estimer le coût des travaux de mise en conformité des laboratoires L2 et L3.

5. Bilan des opérations de mises en sécurités réalisées par l'Institut de chimie

P. Cavellier, secrétaire général de l'INC, présente le bilan 2007-2009 des opérations de mise en sécurité : un engagement financier conséquent (2.400.000 euros HT), 82 unités bénéficiaires sur 150, une démarche partagée avec les partenaires et un achat groupé de systèmes de purification de solvants. Par manque de crédits, l'opération n'a pas été étendue aux laboratoires de chimie d'autres départements, à l'exception de deux laboratoires de physique. Pour la période 2010-2012, l'opération est poursuivie, inscrite au COM de l'INC, avec un budget de 300 000 € par an mais sans enquête préalable. Le bilan de la politique sécurité de l'Institut de chimie a fait l'objet d'une note (PC/SM n°09 D 1190) envoyée aux directeurs d'unité de l'INC. Cette note a été jointe aux documents préparatoires.

6. Evolution des conditions de travail dans le nouveau paysage de la recherche

La DRH du CNRS a décidé de mener en région Midi Pyrénées une étude expérimentale, en 2010-2011, sur l'évolution des conditions de travail dans le nouveau paysage de la recherche issu de la LRU, LOLF et RGPP. Le choix de cette région favorise selon la direction une étude représentative, c'est la 4e région de France, elle couvre l'ensemble des thématiques du CNRS, elle a 25 % de CDD et est constituée de laboratoires très différents (taille, thématique, partenariat), une direction centrale déconcentrée. Cette étude est pluripartenariale (RH, Médecine, prévention et sécurité, représentants syndicaux au CSHS). Elle a pour objectif de produire suite à des constats factuels, un diagnostic, une analyse et des préconisations pouvant permettre à terme la construction d'un outil d'observation sociale. Un groupe projet a été constitué et animé par M. Armengaud, responsable des RH en Midi Pyrénées. L'étude se déroule de février 2010 à Janvier 2011, deux séminaires sont organisés, une enquête sera réalisée en octobre 2010 pour élaborer des préconisations et des indicateurs d'aide à la prévention et à la décision.

Le premier séminaire est prévu le 6/7 juillet à Castres. Une cinquantaine de personnes sont invitées (Directeur d'unité, ITA, chercheurs, représentants syndicaux médecine de prévention et assistante sociale, ingénieur H&S/ACMO, membres de la filière RH CNRS et partenaires). Il est prévu l'intervention d'une sociologue (I. Gaillard) et le témoignage du président du MEDEF régional (ancien doctorant au CNRS). Ce projet a été présenté au CSHS de la délégation Midi Pyrénées.

Le SNTRS-CGT a regretté que le CCHS ne soit pas associé à cette étude. La direction a indiqué que le représentant UNSA au CCHS participait au groupe projet et que le résultat de cette étude expérimentale serait de toute façon présenté au CCHS. La direction semble d'accord pour que des membres du CCHS (un par syndicat) puisse participer aux séminaires. Pour le SNTRS-CGT C. Lucas est d'accord. Le SNCS a demandé que le groupe de travail national qui prendra la suite de la région Midi-Pyrénées soit une émanation du CTP.

SUD a parlé de la médiatrice du CNRS, la direction est d'accord pour qu'elle vienne présenter ses actions au CCHS.

La DRH a reparlé de la charte sur le harcèlement moral qui est resté lettre morte faute d'accord avec les organisations syndicales (notamment le SNTRS-CGT).

7. Questions diverses,

Seul le SNTRS-CGT a posé des questions.

- Dysfonctionnement du service de médecine de prévention de l'UPMC et ses conséquences pour le suivi médical des agents CNRS de la délégation Paris B.

L'administration ne partage pas le constat de dégradation de la médecine de prévention à l'UPMC. L'administration répond que la situation est en voie de régularisation.

- Incendie dans une salle informatique du four à plasma d'un laboratoire de chimie de l'université de Limoges, le SNTRS-CGT a demandé où en était l'enquête sur le sinistre. Cet incident a fait l'objet d'une déclaration dans AIE, le 21 juillet 2009

L'administration répond que l'université ne fera pas d'enquête sur les causes du sinistre, que les personnels du laboratoire, notamment les doctorants ont été relogés. Un représentant du CSHS de la DR15 a été missionné pour rencontrer le président de l'Université. La médiatrice de l'université a été saisie. Le SNTRS-CGT fait remarquer que l'ACMO (syndiqué au SNTRS-CGT) du laboratoire s'était vu interdire l'accès au laboratoire et refuser l'enquête. L'administration du CNRS n'a jamais informé le CCHS de cet incident. Pour le CNRS l'affaire est terminée.

Prochain CCHS le 3 novembre 2010

GLOSSAIRE

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AIE : Accident Incident Evènement

AMUE : Agence de mutualisation des universités et établissements

CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité

CDD : : Contrat à durée déterminé

CHS : Comité d'hygiène et de sécurité

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNMP : Coordination nationale de médecine et de prévention

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

COM : Contrat objectif moyen

CPU : Conférence des présidents d'universités

DATI : Dispositif d'appel pour travail isolé

DGG : Délégation globale de gestion

DRH : Direction des ressources humaines

DSI : Direction des systèmes informatiques

DUE : Document unique d'évaluation des risques professionnels

ERP : Etablissement recevant du public

EVRP : Evaluation des risques professionnels

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

IHSESR : Inspection générale d'hygiène et de sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INB : Institut de biologie

INC : Institut de chimie

IRPS : : Ingénieur régional de prévention et de sécurité

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

PC : Permis de construire

PRISME : PRogiciel d'Information et de Suivi MEDical

RGPP : Révision générale des politiques publiques

SIRHUS : Système d'information ressources humaines des unités et des services

UMR : Unité mixte de recherche

UPMC : Université Pierre et Marie Curie

UPR : Unité propre de recherche

ZC : Zone contrôlée

ZS : Zone surveillée

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions

Compte-rendu intersyndical de la session de printemps 2010

CGT-SNTRS, SNCS, SNESUP

La session de printemps s'est déroulée du 7 au 10 juin 2010

Présents :

- *Membres élus* : Collège A1 : D. Binder, B. Maureille, V. Roux ; Collège A2 : E. Crubézy, C. Louboutin ; Collège B1 : R.-M. Arbogast, D. Castex, D. Galop ; Collège B2 : F. Bon, M. Casanova ; Collège C : A. Burens-Carozza, D. Trousson.

- *Membres nommés* : Collège A1 : A.-M. Guihard-Costa, M. Regert ; Collège A2 : J.-P. Giraud, D. Grimaud-Hervé, Y. Lageat ; Collège B1 : A. Delagnes, Collège B2 : M. Christensen.

- *Représentants des Instituts* : Fr. Gaill (Directrice scientifique de l'INEE), Stéphanie Thiébault (DSA INEE), R. Chenorkian (DSA INEE), H. Leroux (direction administrative de l'INEE), Hervé Piegay (chargé de mission à l'INEE sur le portefeuille 7B "Homme milieu"); P. BOURDELAIS (directeur scientifique de l'INSHS), M. Desumeur (assistante de la section 31).

QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement des membres de la section 31

Dominique Castex (élue au Collège B1) et Anne Delagnes (nommée) ont choisi de démissionner de leur mandat au sein de la commission de la section 31 du Comité National pour pouvoir se présenter au concours DR dans cette section. Agnès Gineys (collège C) a quitté la section suite à son départ en retraite. La section 31 salue chaleureusement ces trois collègues particulièrement appréciées. Un appel à candidature sera lancé pour le remplacement des 2 membres élus (collège B1 et collège C).

Les labex et la réorganisation du paysage de la recherche - Les Labex correspondent à des laboratoires d'excellence, liés au grand emprunt. Une grande part des moyens des instituts (i.e. l'INSHS) seraient affectées à ces labex aux dépens des unités plus isolées. Robert Chenorkian explique à la section que le paysage de la recherche a complètement été modifié depuis 2 ans avec la réorganisation des forces en présence dans l'enseignement supérieur via la mise en place de grands pôles d'un côté et des campus de type "collège universitaire" de l'autre. Les universités s'organisent au sein de PRES. L'action du CNRS n'a de sens qu'en lien avec les universités. Le CNRS propose une vision nationale plus vivante ; il est le garant d'une certaine diversité dans le paysage de la recherche. Les instituts ont l'avantage de pouvoir planifier leur action au niveau national, ce que ne peuvent réaliser les pôles d'excellence universitaires. Par ailleurs, une modification radicale des UMR est en cours, sous l'impulsion de la direction générale. La fonction même des UMR est revisitée (mise en place de plateaux techniques ; stockage et analyse de données ; mise en réseaux...) ; les équipes devront être clairement identifiées. Les UMR seront dégagées des problèmes de gestion. On s'engage vers une nouvelle organisation qui peut s'avérer intéressante mais, pour bénéficier des moyens du CNRS, il faudra jouer le jeu de ce nouveau fonctionnement.

Caractérisation des profils des chercheurs

Dans l'objectif d'affiner l'évaluation des chercheurs et de rédiger des avis plus analytiques, la section travaille de façon expérimentale à l'élaboration d'une grille de caractérisation des profils chercheurs en liaison avec les différentes missions qui leur sont confiées par le CNRS.

Prospective

Après avoir achevé l'état des lieux, la section travaille à présent sur la prospective et l'analyse des principaux acquis scientifiques de la section ces dernières années.

La Prime d'Excellence Scientifique

La PES est attribuée chaque année à 5% des chercheurs. L'année passée (année de mise en place des PES) 13 primes ont été attribuées dans la section 31 (12 de l'INSHS, 1 de l'INEE).

Si les membres de la section 31 regrettent unanimement la mise en place d'une prime d'excellence scientifique en lieu et place d'une réévaluation des salaires des chercheurs (cf. motion en fin de CR), ils sont plus partagés quant à leur participation au comité de sélection pour l'attribution de ces primes (cf. motion en fin de CR). Une partie d'entre eux (les personnes syndiquées notamment) refusent toute participation au comité d'attribution de la prime et rappellent les motivations de leur refus :

- l'individualisation des rémunérations tend à mettre en concurrence les agents et à développer des stratégies individuelles au détriment du travail d'équipe et de la qualité de la recherche ;
- la PES contrecarre la nécessaire revalorisation des métiers de la recherche ;
- la PES est une incitation pour les chercheurs à faire moins de recherche pour compenser le manque de postes d'enseignants-chercheurs. Elle menace donc le métier de chercheur à temps plein, en dégradant le fonctionnement du système de recherche.

D'autres membres de la section, regrettant la mise en place de la PES mais constatant la constitution effective des comités d'attribution, ont décidé que la section devait participer aux dits comités car leur connaissance de l'activité des chercheurs, via leur travail d'évaluation, les rend les plus à même d'opérer une sélection des lauréats sur des critères d'excellence scientifique.

INTERVENTION DE FRANCOISE GAILL (Directrice scientifique de l'INEE), STÉPHANIE THIÉBAULT (directeur scientifique adjoint de l'INEE) ET HÉLÈNE LEROUX (direction administrative de l'INEE)

L'INEE travaille désormais en liaison très étroite avec la nouvelle présidence du CNRS, notamment dans le cadre du comité de direction. Ce comité est constitué des 10 directeurs scientifiques, du PDG du CNRS (Alain Fuchs), du directeur général délégué aux ressources (Xavier Inglebert) et du directeur général délégué à la science (Joël Bertrand). Les relations entre le CNRS et les universités sont en évolution ; le CNRS se positionne dans une posture de coopération avec les universités, désormais inscrites dans une politique de site s'appuyant sur le grand emprunt. L'INEE est déjà inscrit dans cette démarche via la mise en place des 10 DIPEE ("Dispositifs de Partenariat en Ecologie et Environnement" créés sur Montpellier, Toulouse, La Rochelle, Rennes 1, Paris 6, Clermont-Ferrand, Lyon 1, Dijon- Besançon et Grenoble-Chambéry). Un onzième DIPEE est à l'étude sur le site de Brest.

L'effort de concentration sur quelques grandes universités françaises (suite aux campus et aux PRES) offre une bonne visibilité internationale, notamment européenne. *[Il existera bien une dichotomie entre les universités de type "collège universitaire" et ces "Grandes Universités de Recherche Françaises du XXIe siècle" dont parlait A. Fuchs dans sa lettre aux DU].* Les labex (laboratoires d'excellence) et équipements d'excellence y seront associés. Cela dit, Alain Fuchs a précisé que le CNRS garderait une marge de manoeuvre pour soutenir la recherche émergente sur des sites marginaux ou à faible masse critique mais jouant un rôle de politique scientifique important. Pour Françoise Gaill "la recherche d'excellence n'est pas forcément la recherche académique". L'organisation en réseau est une solution permettant d'identifier des sites isolés et d'atteindre une masse critique (ex : les OHM, réseau non encore labellisé, mais qui jouera un rôle au niveau de l'alliance). Les têtes de pont des réseaux pourront répondre aux futurs appels d'offre « Grand emprunt ».

Le CNRS a décidé de faire évoluer le métier de directeur scientifique dont l'activité n'est désormais plus réduite au périmètre de l'institut mais élargie -expérimentalement- au suivi des unités évaluées par site géographique (par vague) en lien avec les délégués régionaux. Ce suivi concerne la totalité des unités d'un site, quel que soit leur institut de rattachement. Stéphanie Thiébault explique que cela n'induit en rien une régionalisation ou une mainmise du CNRS sur une région ; ce travail par site est lié à la contractualisation et donc à l'accompagnement de chaque vague par site géographique. Cela permet aux directeurs scientifiques de bénéficier de la connaissance de l'ensemble des politiques scientifiques des instituts du CNRS présents sur le site. Robert Chenorkian précise que cela représente un bon moyen pour le CNRS de reprendre la main sur les partenariats. Il explique que le rôle des instituts du CNRS n'est pas de se substituer au dispositif des universités mais d'apporter une vision nationale. Françoise Gaill précise que l'interdisciplinarité reste une priorité pour le nouveau PDG, même si les modalités de sa mise en œuvre ne sont pas encore fixées.

Les laboratoires d'excellence (labex)

La notion d'unité de recherche est en évolution. Les "Labex" (laboratoires d'excellence) doivent améliorer la lisibilité de la recherche. Leur masse critique, d'abord fixée à 300 / 500 chercheurs, est aujourd'hui envisagée autour de 100 à 300 personnes (cependant rien n'est encore fixé). Les labex pourront être implantés sur un site ou être nationaux (dans ce cas sous la forme par exemple d'un rassemblement d'équipes multi sites).

Suite à une question posée par un membre de la section, Françoise Gaill explique comprendre le sentiment de crainte de la communauté scientifique sur l'avenir du CNRS dans le nouveau dispositif de la recherche et mesure les risques de basculement des agents CNRS à l'université à terme. Elle précise néanmoins que la question du maintien ou non du statut de chercheur n'est pas à l'ordre du jour. Pour l'heure, le métier de chercheur conserve sa singularité, indépendamment du statut d'enseignant-chercheur. Cependant, la mise en place des chaires d'excellence pourrait traduire la volonté de faire évoluer le métier de chercheur à terme.

Elle propose pourtant de profiter de cette nouvelle configuration pour travailler étroitement avec les universités, dans la recherche d'intérêts réciproques (et non plus de façon paternaliste comme le CNRS pouvait le faire auparavant) et dans l'objectif commun de faire progresser les connaissances. Le CNRS joue désormais un rôle de coordination des actions et souhaite accompagner les universités dans la manière de gérer les ressources humaines et financières. Elle précise que si le CNRS ne s'opposera pas à la mise en place de la délégation globale de gestion (DGG) dans les universités qui le demanderont, la plupart des universités de taille moyenne ne souhaitent pas la mettre en place. Par ailleurs, le CNRS sera très vigilant sur ces questions. Le point crucial est que le CNRS conserve bien la main sur les ressources humaines et son rôle national.

L'INEE

Les outils mis en place par l'INEE portent leurs fruits, notamment les OHM (Observatoires Homme-Milieu) dont certains sont désormais internationaux. Un des grands chantiers de l'INEE est né du travail de prospective de Rennes ; il porte sur les bases de données (harmonisation et traitement de données hétérogènes).

L'Alliance AIIEnvi

L'INEE participe à l'Alliance AIIEnvi "Alimentation, Eau, Climat, Territoires" qui a pour mission d'organiser une meilleure synergie des acteurs de la recherche sur ces problématiques. Cette alliance regroupe 12 institutions fondatrices (BRGM, CEA, Cemagraf, CIRAD, CNRS, CPU, Ifremer, Inra, IRD, LCPC, Météo France et MNHN) et de nombreux associés ; elle se structure autour de 11 groupes thématiques et 3 groupes transversaux. Sa gouvernance repose sur un Conseil auquel participent les 12 membres fondateurs. L'un des objectifs de l'INEE est de travailler sur l'élaboration de thématiques de recherche qui pourraient être financées par l'ANR (effet de levier pour obtenir des postdocs et thésards au travers de l'ANR).

Les relations INEE/INSHS

Françoise Gaill se réjouit de l'évolution positive des relations entre INEE et INSHS depuis la nomination de Patrice Bourdelais à la direction de l'institut. La bonne conduite du RTP consacré à l'histoire de l'environnement en est une illustration. P. Bourdelais n'a pas encore fixé sa politique sur le réseau des MSH (réduction du nombre des MSH ?). En réponse à une question sur l'éventuelle participation de l'INEE au colloque "L'archéologie en mouvement : hommes, objets et temporalités" organisé fin juin par l'INSHS, la direction scientifique de l'INEE explique ne pas être invitée à cette manifestation scientifique mais que cela relève des dernières manifestations des difficultés relationnelles passées avec l'INEE ; les relations sont à présent pacifiées.

La section 31

Le comité national demeure l'organisation sur laquelle la direction du CNRS s'appuie pour élaborer sa politique scientifique. L'INEE attend beaucoup du travail de conjoncture de la section 31, notamment pour définir sa politique de ressources humaines en fonction des thématiques à soutenir.

Budget 2011

En réponse aux interrogations de la section sur la question du budget 2011, Françoise Gaill précise qu'elle ne dispose pour l'heure d'aucune information sur le budget 2011 mais que, vu le contexte, elle ne se fait aucune illusion. Cela va se jouer cet été et à la rentrée. L'INEE travaille sur l'identification de réseaux porteurs de thématiques et réfléchit aux questions des moyens (postes et équipements), d'où l'intérêt de bénéficier du travail de conjoncture et prospective de la section. L'INEE travaille sur la question du renouvellement des populations des chercheurs et ITA, section par section dans le cadre de sa prospective emploi. La section 29 est caractérisée par une population de chercheurs assez jeune ; la section 20 par une population plus vieille. La 31 se situe entre les 2 mais sa population d'ITA est vieillissante. L'INEE a besoin de savoir si la section préfère mettre l'accent sur les postes de chercheurs ou d'ITA. Le passage en INEE de la section 31 aura pour conséquence de mettre plus de moyens humains et financiers (cela n'est pas encore négocié).

Cette année l'INEE a fonctionné à moyens constants puisque les moyens dédiés à la section 31 étaient restés en INSHS.

La prime d'excellence scientifique (PES)

En 2010, l'ensemble du CNRS disposera de 640 PES (la prime étant attribuée pour 4 ans sur un financement direct du Ministère). La politique de l'INEE a été de pousser tous ses chercheurs à se porter candidat à la PES. Par ailleurs, Françoise Gaill estime que les sections sont les plus à même de juger le travail de recherche des chercheurs et par conséquent de proposer des candidats. Chaque section de l'INEE a été sollicitée pour constituer un comité de sélection pour la PES : la section 20 a décidé que l'ensemble de ses membres participerait à ce comité ; la section 29 a choisi de former un comité constitué des seules personnes "non CNRS". L'INEE a constitué un comité qui procédera à la sélection des lauréats parmi les candidats proposés par les comités.

[La section s'émeut du fait que de très nombreuses sections ont adopté des motions contre la PES et que la direction du CNRS n'en a pas tenu compte].

INTERVENTION DE PATRICE BOURDELAIS (Directeur de l'Inshs) ACCOMPAGNÉ DE NATHALIE PENAUD (ingénieur support à l'INSHS)

Patrice Bourdelais souhaite calmer la guerre de tranchée entre l'INSHS et l'INEE : les logiques scientifiques doivent à présent prévaloir. Il tient à travailler en toute transparence avec la section, notamment en respectant l'ordre des classements des candidats aux concours CR. Pour les concours DR, P. Bourdelais souhaite que la section lui fasse remonter un argumentaire lui permettant de défendre les candidats de la section (sachant qu'il ne peut défendre les dossiers de candidats non titulaires d'une HdR ou estimés trop âgés par la direction du CNRS). Par ailleurs, il attend de la section des propositions de coloriages de poste CR. Le directeur scientifique annonce à la section la nomination prochaine d'une DSA en charge de l'archéologie de la section 32 et du contact avec les grandes plateformes technologiques. M. Rughiiu sera quant à lui chargé de la gestion de la section 33 et des (dixit) "non fouilleurs" de la section 32.

Pour Patrice Bourdelais, les unités souhaitant être rattachées à l'INEE doivent pouvoir le faire librement, celles souhaitant rester en INSHS doivent le pouvoir également. Il souhaite préserver cet équilibre dans un contexte d'organisation de la recherche en évolution : grand emprunt, initiatives d'excellence, labex, pluralité des appels d'offre. Le CNRS concentrera ses moyens sur des lieux et des équipes qui connaissent le succès (et non l'échec). Le mot d'ordre est : répondez aux appels d'offre (premier appel d'offre grand emprunt publié avant la fin juin pour une réponse à déposer à l'automne).

La gouvernance du CNRS a changé ; elle est à présent plus rassemblée. Le CNRS n'est plus un bastion mais partage désormais des synergies fortes avec les systèmes universitaires, ce qui le conduit à jouer un rôle important au sein de

L'Alliance SHS en création. L'INSHS souhaite soutenir toutes les UMR à visibilité nationale et internationale dans le but que le système français soit plus efficace et attractif pour les étudiants étrangers (86 universités, plus de 100 écoles = paysage illisible pour les étudiants étrangers).

La politique scientifique de l'INSHS est en cours d'élaboration et subit des contraintes fortes d'ordre budgétaire, économique, d'organisation générale du milieu, de résistance du milieu.

Patrice Bourdelais énumère quelques "directions d'actions" menées par l'INSHS :

- travail de fond sur le renouvellement des départs en retraite. Le taux de remplacement des départs en retraite l'année passée était de 0,6 à l'INSH alors qu'il était très nettement supérieur pour d'autres Instituts. Au cours des années à venir, il souhaite augmenter ce taux de manière significative et a besoin, pour ce faire, que les directeurs d'unité veillent à tenir à jour la base Labintel. Il défendra les postes 1 à 1 en fonction de la réelle utilité des postes dans les équipes.
- soutien des thématiques scientifiques en lien avec la société et auxquelles on peut répondre de façon transversale comme : Rôle et place des connaissances et savoirs dans nos civilisations (disciplines de l'érudition et humanités) ; Le rapport à l'autre et à un monde globalisé (sujet déjà traité par l'INSHS mais sans structuration forte) ; Les modes d'intégration sociale culturelle ; La prospérité économique ; Comment fonctionne une société de la communication... L'INSHS ne propose pas de redécoupage des sections du ConRS mais, s'il existe des difficultés, il est ouvert à la discussion.
- réaffirmation de l'importance de l'interdisciplinarité. Il entend les interrogations de la communauté scientifique relatives au non maintien d'un lien fort entre humanités et sciences sociales. P.B. est contre une segmentation qui serait préjudiciable à la dynamique scientifique, à l'interdisciplinarité et au développement de nos disciplines. Depuis 20 ans, l'INSHS a travaillé dans le sens d'une transdisciplinarité. À ce titre, la section 31 est exemplaire mais il s'agit d'une "exception".
- division par 2 des crédits de soutien aux colloques (avec transfert du budget vers les revues) ;
- politique forte de soutien aux grandes revues et à leur lisibilité sur le plan international (principalement par la mise en place d'une aide à la traduction). Cela dit, la conjoncture économique n'est plus celle d'il y a 4 mois et ce soutien pourrait être revu à la baisse. Quoi qu'il en soit, ce soutien ne pourra que bénéficier du levier efficace que constitue le pool "universités, CNRS, MCC, CNL" constitué au sein de l'Alliance SHS.
- Le CNRS n'a pas vocation à soutenir les revues locales ou régionales, portées par les universités ou celles soutenues par des Conseils Régionaux. L'INSHS travaille à améliorer la représentation des revues françaises dans les bases bibliographiques (Web Of Science et Scopus) de manière à objectiver la place internationale des revues françaises en SHS.
- optimisation du système de PEPS. Patrice Bourdelais revisite le système des PEPS (qu'il estime être un bel outil de structuration de la recherche) dans le but de le rendre plus transparent. Opposé au traitement au fil de l'eau, il définit 2 campagnes de sélection, une première fin octobre et une seconde en janvier.
- Face à la difficulté de sélectionner des dossiers sur la base de textes limités à 2000 signes, Patrice Bourdelais réfléchit à l'éventualité de passer à 10 000 signes (3 pages) et de demander aux porteurs de projet de rédiger un cadre de démarrage de 8-10 lignes mettant en exergue l'aspect innovant du projet.
- Par ailleurs, il rappelle que les PEPS sont avant tout destinés aux jeunes chercheurs et qu'il serait malvenu de présenter un dossier PEPS sur un projet par ailleurs déjà financé (ANR ou autre). Patrice Bourdelais n'exclut pas la possibilité de cibler plusieurs PEPS sur une thématique resserrée sur une MSH.
- définition d'indicateurs. Patrice Bourdelais souhaite créer des indicateurs, notamment un indicateur capable d'identifier les UMR ne portant aucun projet ANR et/ou européen. Cela permettrait de venir en aide à ces unités avant que la situation ne soit irréversible (passage en FRE). Plus globalement, l'INSHS mène une réflexion sur le rôle des UMR en lien avec les universités.
- renforcement des plateformes techniques. L'INSHS va procéder au changement de la direction d'ADONIS et de la feuille de route de cette plateforme dans l'objectif de favoriser l'accès aux réseaux et aux nouveaux outils de travail.

Cet exposé est suivi d'un dialogue entre les membres de la section et Patrice Bourdelais, au cours duquel ce dernier explique notamment que les RTRA* (réseaux thématiques de recherche avancée) ont vocation à devenir des laboratoires d'excellence (cf le discours de V. Péresse). Les Labex pourront correspondre au regroupement de 3 à 5 UMR et équipes d'accueil (le CNRS ne s'opposera pas à l'intégration d'EA si cela entre dans le cadre d'une logique scientifique). Les labex devront réunir entre 100 et 2000 personnes (entre 150 et 250 pour nos disciplines). P. B. s'est battu pour qu'une importante quote-part de l'emprunt national soit dédiée aux SHS ; il espère que la communauté fera des propositions à la hauteur de ses espérances et de ce financement (plateformes techniques, restructuration de champs disciplinaires, émergence de fronts pionniers

innovants...). Il est clair sur le fait qu'il y aura 2 appels d'offre : un premier cette année, un autre l'an prochain. Rater ces deux opportunités serait lourd de conséquence...

La richesse des opportunités qui s'offrent à nous génèrent des inquiétudes mais c'est aussi une façon de reprendre la main sur le plan scientifique : le CNRS et l'Alliance SHS ont pour objet de remettre les urgences scientifiques au cœur du débat. Dans le cadre des réponses aux appels d'offre grand emprunt, nous avons tous aujourd'hui l'opportunité de proposer des projets sur l'essentiel, en mettant de côté les contraintes administratives. Les labex par exemple peuvent être multi sites : la logique scientifique prévaut. Par ailleurs, les UMR doivent valoriser ce qu'elles font en termes de lisibilité.

En réponse à une question relative au réseau des MSH, Patrice Bourdelais explique qu'il n'a pas planifié de réduction du nombre des MSH mais que, s'il existe de bons élèves (Nantes, Lille, Strasbourg, Lyon, Aix-en-Provence), certaines MSH n'ont pour ainsi dire pas d'existence (ex : Nice).

Patrice Bourdelais informe la section sur la composition du directoire de l'Alliance INSHS : 9 membres dont 2 CNRS, des représentants de la CPU, de l'INED, des autres Alliances. Des groupes de travail compteront des membres des sections en leur sein. L'Alliance SHS aura pour objet non d'assurer le recrutement, mais de favoriser la réflexion sur les grandes thématiques, les plateformes communes... Les SHS ne doivent pas, selon lui, rester en marge des alliances.

En réponse à plusieurs questions, P. Bourdelais explique vouloir protéger les liens entre CNRS et MCC, liens mis à mal par la mise en place d'un nombre limité de tutelles pour les UMR. Quant au Comité de l'Archéologie, il estime que cette instance est sous-dimensionnée et incite la section à la ranimer afin de faciliter les transversalités.

** [RTRA : le pacte pour la recherche a introduit la possibilité pour la communauté scientifique de créer, avec l'aide financière de l'Etat, des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) pour conduire des projets d'excellence scientifique. Avec cette disposition, le Gouvernement souhaite, à partir des meilleures unités françaises, favoriser l'émergence de hauts-lieux scientifiques en France, reconnus parmi les premiers au plan international. Les RTRA ont pour vocation de rassembler, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun.]*

MOTIONS ET MESSAGES DE LA SECTION 31

• **Motion relative à la présence d'élus C dans les comités de visite AERES**

La section 31 du Comité national rappelle son attachement à la présence d'un élu C du Comité national au sein des comités de visite de l'AERES.

Motion adoptée à l'unanimité

• **Motion relative à la mise en place de la Prime d'Excellence Scientifique**

La section 31 du Comité National regrette qu'en lieu et place d'une réévaluation attendue des salaires des chercheurs ait été mise en place l'attribution sélective de primes destinées à un nombre abusivement réduit de bénéficiaires. Elle rappelle son attachement à une revalorisation générale des salaires qui permettrait d'attirer l'excellence scientifique dans ses laboratoires.

Motion adoptée à l'unanimité

• **Motion relative à la constitution de comités de sélection pour l'attribution de la PES**

Constatant la mise en place effective de comités de sélection pour l'attribution de la PES, la section 31 se prononce pour sa participation aux dits comités en 2010.

Pour la motion : 10 voix

Contre la motion : 6 voix

Abstentions : 2 voix

• **Motion relative à la composition des comités de sélection pour l'attribution de la PES**

La section estime qu'il est nécessaire que soient sollicités des membres du Comité National n'appartenant pas à l'organisme pour la constitution des comités *ad hoc* concernant la PES 2010.

Pour la motion : 8 voix

Contre la motion : 4 voix

Abstentions : 6 voix

• **Motion relative à la révision de la liste des mots clés et à la composition des comités thématiques d'évaluation de l'ANR**

La section 31 du CN du CNRS regrette que les mots clés fournis par l'ANR pour répondre aux appels à projets « blancs » et Jeunes Chercheurs ne prennent pas en compte la diversité des domaines de recherches développés par la communauté scientifique de notre section. Il faut notamment souligner l'absence totale de disciplines entières telles que l'anthropologie biologique ou la géographie environnementale. Ceci constitue indubitablement un préjudice pour l'ensemble de nos disciplines, et la section demande instamment que soit revue la liste des mots clés de l'ANR, et appelle de ses vœux une modification de la composition des comités d'évaluation afin de mieux prendre en compte la diversité disciplinaire dans le champ de recherche Homme-Milieus.

• **Message à la CPCN sur les concours chercheurs 2011**

La section estime que le dispositif proposé pour les concours chercheurs 2011 est contre-productif en termes de temps investi et ne conduirait à écarter qu'un nombre réduit de candidats se plaçant d'évidence à l'extérieur du périmètre de la section.

[La section fait ici référence au processus de pré sélection des candidats aux concours chercheurs sur dossier]